

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

ACTIF	NUMÉRO DE RUBRIQUE DE L'ANNEXE	2003 EUROS	2002 EUROS
Avoirs et créances en or	1	8 145 320 117	8 058 187 254
Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro	2		
Créances sur le FMI		211 651 948	164 788 323
Créances auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises		28 593 384 857	37 151 511 287
		28 805 036 805	37 316 299 610
Créances en devises sur des résidents de la zone euro	2	2 799 472 504	3 047 976 497
Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	3		
Comptes auprès des banques, titres et prêts		474 743 402	183 237 923
Autres créances en euros sur des établissements de crédit de la zone euro	4	25 000	0
Créances intra-Eurosystème	5		
Créances relatives à la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème		34 899 471 205	28 681 074 010
Autres créances intra-Eurosystème (net)		4 599 894 403	5 468 478 796
		39 499 365 608	34 149 552 806
Autres actifs	6		
Immobilisations corporelles		128 911 950	112 624 758
Autres actifs financiers		5 573 756 258	5 529 030 465
Produits à recevoir et charges constatées d'avance		590 646 023	1 260 718 561
Divers		37 791 421	609 968 394
		6 331 105 652	7 512 342 178
Perte de l'exercice		476 688 785	0
Total de l'actif		86 531 757 873	90 267 596 268

PASSIF	NUMÉRO DE RUBRIQUE DE L'ANNEXE	2003 EUROS	2002 EUROS
Billets en circulation	7	34 899 471 205	28 681 074 010
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	8	1 065 000 000	1 036 000 000
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	9	146 867 501	227 805 777
Engagements en devises envers des non-résidents de la zone euro	10		
Dépôts, comptes et autres engagements		1 452 432 822	5 192 380 656
Engagements intra-Eurosystème	11		
Engagements au titre du transfert de réserves de change		40 497 150 000	40 497 150 000
Autres engagements	12		
Charges à payer et produits constatés d'avance		1 162 299 071	1 417 939 194
Divers		174 890 973	75 191 137
		1 337 190 044	1 493 130 331
Provisions	13	87 195 777	2 644 780 685
Comptes de réévaluation	14	2 176 464 065	4 404 834 096
Capital et réserves	15		
Capital		4 097 229 250	4 097 229 250
Réserves		772 757 209	772 757 209
		4 869 986 459	4 869 986 459
Bénéfice de l'exercice		0	1 220 454 254
Total du passif		86 531 757 873	90 267 596 268

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

	NUMÉRO DE RUBRIQUE DE L'ANNEXE	2003 EUROS	2002 EUROS
Produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises		541 294 375	990 618 897
Produits d'intérêt au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème		698 245 187	726 917 226
Autres produits d'intérêt		1 449 963 923	1 965 003 344
<i>Produits d'intérêt</i>		<i>2 689 503 485</i>	<i>3 682 539 467</i>
Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés		(807 683 148)	(1 140 963 789)
Autres charges d'intérêt		(1 166 693 660)	(1 547 042 623)
<i>Charges d'intérêt</i>		<i>(1 974 376 808)</i>	<i>(2 688 006 412)</i>
Produit net d'intérêt	20	715 126 677	994 533 055
Plus/moins-values réalisées sur opérations financières	21	525 260 622	735 425 388
Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change	22	(3 972 689 560)	(276 955 036)
Dotations/reprises sur provisions pour risque de change et de taux d'intérêt		2 568 708 838	154 000 000
Résultat net des opérations financières et des moins-values latentes et provisions pour risques		(878 720 100)	612 470 352
Produit (charge) net de commissions	23	(63 466)	(227 158)
Autres produits	24	2 911 280	3 744 153
Total des produits nets		(160 745 609)	1 610 520 402
Charges de personnel	25 et 26	(129 886 988)	(120 003 344)
Autres charges d'exploitation	27	(153 549 282)	(133 966 576)
Amortissement des immobilisations corporelles	28	(30 410 140)	(17 738 206)
Services de production des billets	29	(2 096 766)	(118 358 022)
(Perte)/Bénéfice de l'exercice		(476 688 785)	1 220 454 254

Francfort-sur-le-Main, 9 mars 2004

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
Jean-Claude Trichet
Président

LES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES¹

LA FORME ET LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque centrale européenne (BCE) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de la BCE et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables² que le Conseil des gouverneurs de la BCE estime adaptés à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposés ci-après.

LES PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués sont les suivants : la réalité économique et la transparence, la prudence, la prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan, l'importance relative, le principe de spécialisation des exercices, le principe de continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et la comparabilité.

LA BASE COMPTABLE

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés pour valoriser au prix de marché les titres négociables, l'or ainsi que l'ensemble des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan. Les opérations portant sur des actifs et passifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

LES ACTIFS ET PASSIFS EN OR ET EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et charges sont convertis sur la base du cours de change en vigueur lors de la transaction. La réévaluation des éléments d'actif et de passif libellés en devises s'effectue devise par devise, pour les instruments inscrits au bilan comme pour le hors bilan.

La réévaluation au prix du marché des éléments d'actif et de passif libellés en devises est traitée indépendamment de la réévaluation du cours de change.

L'or est valorisé au cours prévalant sur le marché à la fin de l'exercice. Il n'est fait aucune différence entre l'effet prix et l'effet cours de change pour la réévaluation de l'or. L'or est valorisé uniquement sur la base de son prix en euros par once d'or fin, calculé à partir du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis le 31 décembre 2003.

LES TITRES

Tous les titres de créance et autres actifs négociables sont valorisés au prix moyen du marché à la date de clôture de l'exercice, titre par titre. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, les prix moyens du marché au 30 décembre 2003 ont été utilisés. Les titres non négociables sont valorisés à leur prix d'acquisition.

LES MODALITÉS D'ENREGISTREMENT DES PRODUITS

Les produits et charges sont pris en compte pendant la période au cours de laquelle ils sont respectivement acquis ou dus. Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente de devises, d'or et de titres sont portées au compte de résultat. Ces plus-values et moins-values réalisées sont calculées par rapport au coût moyen de l'actif concerné.

Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées en produits, mais directement dans un compte de réévaluation.

Les moins-values latentes sont portées au compte de résultat pour la partie qui excède les gains de réévaluation précédemment enregistrés dans le compte de réévaluation correspondant. Les moins-values latentes sur un titre, sur une devise donnée ou sur l'or ne sont pas compensées par des plus-values latentes portant respectivement sur d'autres titres, devises ou

1 Les principes et méthodes comptables de la BCE sont exposés de manière détaillée dans une décision du Conseil des gouverneurs de la BCE du 5 décembre 2002 (BCE/2002/11), JO L 58, 03.03.2003.

2 Ces principes et méthodes sont conformes aux dispositions de l'article 26.4 des statuts du SEBC, qui imposent la normalisation des règles relatives aux procédures comptables et d'information financière régissant les opérations de l'Eurosystème.

sur de l'or. Dans le cas d'une moins-value latente sur un poste du bilan à la fin de l'exercice, le coût moyen de ce poste est ramené au taux de change et/ou la valeur de marché en fin d'année.

Les primes ou décotes nées de l'acquisition de titres sont assimilées à des intérêts et étalées sur la durée de vie résiduelle de la ligne de titres concernée.

LES OPÉRATIONS DE CESSIION TEMPORAIRE

Dans le cadre d'une mise en pension, des titres sont vendus contre des espèces moyennant l'engagement simultané de les racheter à un prix convenu à une date ultérieure prédéterminée. Ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan et donnent également lieu à une charge d'intérêt dans le compte de résultat. Les titres vendus dans le cadre d'un accord de ce type restent inscrits au bilan de la BCE.

Dans le cadre d'une prise en pension, des titres sont acquis contre des espèces moyennant l'engagement simultané de les revendre à la contrepartie à un prix convenu à une date ultérieure prédéterminée. Ces opérations sont comptabilisées à l'actif du bilan, mais ne sont pas incluses dans le portefeuille de titres de la BCE et donnent lieu à un produit d'intérêt dans le compte de résultat.

Les opérations de cession temporaire (y compris les opérations de prêts de titres) effectuées dans le cadre d'un programme automatisé de prêt de titres ne sont comptabilisées dans le bilan que dans le cas où la garantie est fournie à la BCE sous la forme d'espèces pendant toute la durée de l'opération. En 2003, la BCE n'a pas reçu de garanties sous cette forme sur toute la durée de telles opérations.

LES INSTRUMENTS DE HORS BILAN

Les instruments en devises, à savoir les opérations de change à terme, les composantes à terme des *swaps* de change et autres instruments en devises entraînant l'échange d'une devise contre une autre à une date future

sont inclus dans les positions nettes en devises pour le calcul des gains et des pertes de change. La réévaluation des instruments de taux d'intérêt s'effectue ligne à ligne. Les encours des contrats à terme sur taux d'intérêt sont comptabilisés dans des comptes hors bilan. Depuis 2003, les appels de marge quotidiens sont enregistrés dans le compte de résultat.

LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'approbation des états financiers par le Conseil des gouverneurs de la BCE, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

LES SOLDES INTRA-SEBC/LES SOLDES INTRA-EUROSYSTÈME

Les transactions intra-SEBC sont des opérations transfrontières réalisées entre deux banques centrales de l'UE. Elles sont principalement traitées *via* le système *Target* – Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel (cf. chapitre 2) – et font apparaître des soldes bilatéraux sur les comptes réciproques des banques centrales de l'UE connectées à *Target*. Ces soldes bilatéraux sont quotidiennement affectés à la BCE, chaque BCN n'ayant ainsi qu'une position bilatérale nette unique vis-à-vis de la seule BCE. Cette position, inscrite sur les livres de la BCE, représente la créance nette ou l'engagement net de chaque BCN envers le reste du SEBC.

Les soldes intra-SEBC des BCN de la zone euro (à l'exception du capital de la BCE et des positions résultant du transfert d'avoirs de réserve à la BCE) sont présentés comme des créances ou des engagements au sein de l'Eurosystème et figurent dans le bilan de la BCE sous la forme d'une position nette unique à l'actif ou au passif.

Les soldes intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de

l'Eurosystème figurent sous la forme d'un actif net unique dans le poste « Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. le paragraphe intitulé *Billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

Les soldes intra-SEBC des BCN n'appartenant pas à la zone euro (Danmarks Nationalbank, Sveriges Riksbank et Bank of England) auprès de la BCE figurent dans le poste « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro ».

LE TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations, à l'exception des terrains, sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. La méthode de calcul appliquée est celle de l'amortissement linéaire, celui-ci partant du trimestre qui suit l'acquisition et s'étalant sur la durée de vie estimée de l'actif, à savoir :

Ordinateurs, matériel et logiciels informatiques connexes, véhicules	4 ans
Matériel, mobilier et équipement	10 ans
Immeubles et dépenses immobilisées	25 ans
Immobilisations dont le coût est inférieur à 10 000 euros	Passées en totalité en charge l'année de leur acquisition

La période d'amortissement des immeubles et dépenses immobilisées liés aux locaux actuels de la BCE a été réduite afin de garantir que ces actifs soient passés en totalité en charge à fin 2008, date à laquelle la BCE devrait s'être installée dans ses locaux définitifs.

LE PLAN DE RETRAITE DE LA BCE

La BCE gère un régime de retraite à cotisations définies. Les actifs de ce plan, dont l'unique objectif est de verser des pensions aux participants à ce dispositif et à leurs ayants droit, sont inclus dans les autres actifs de la BCE et sont identifiés séparément dans l'annexe au bilan. Les plus-values et moins-values réalisées sur les actifs du fonds de pension sont considérées comme des produits et

des charges du plan de retraite l'année au cours de laquelle ils apparaissent. Les pensions payables à partir du compte principal des prestations, alimenté par les cotisations de la BCE, comportent des garanties minimales inhérentes aux régimes à cotisations définies.

LES BILLETS EN CIRCULATION

La BCE et les douze BCN de la zone euro, qui constituent ensemble l'Eurosystème, émettent des billets de banque en euros³. La valeur totale des billets en euros en circulation est répartie entre les banques centrales de l'Eurosystème le dernier jour ouvré de chaque mois, conformément à la clé de répartition des billets⁴. La part attribuée à la BCE représente 8 % de la valeur totale des billets en euros en circulation et figure au passif du bilan sous la rubrique « Billets en circulation ». La part allouée à la BCE est adossée à des créances sur les BCN. Ces créances, qui sont rémunérées⁵, figurent dans la sous-rubrique « Créances intra-Eurosystème : créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. le paragraphe intitulé *Les soldes intra-SEBC/Les soldes intra-Eurosystème* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables). Les produits d'intérêt de ces créances sont inclus dans le poste « Produit net d'intérêt ». Le Conseil des gouverneurs a décidé que ces revenus seraient versés de manière distincte aux BCN, sous la forme d'un acompte sur dividende à la fin de chaque trimestre⁶. Ils seront répartis en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE pour l'exercice est inférieur au revenu issu des billets en euros en

3 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 relative à l'émission des billets en euros (BCE/2001/15), JO L 337, 20.12.2001.

4 La « clé de répartition des billets en euros » désigne les pourcentages résultant de la prise en compte de la part de la BCE dans le total des billets en euros émis et de l'application à la part des BCN dans ce total d'une clé de répartition identique à celle du capital souscrit.

5 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres participants à compter de l'exercice 2002 (BCE/2001/16), JO L 337, 20.12.2001.

6 Décision de la BCE du 21 novembre 2002 concernant la distribution aux banques centrales des États membres participants du revenu de la Banque centrale européenne relatif aux billets en euros en circulation (BCE/2002/9), JO L 323, 28.11.2002.

circulation et sous réserve de toute décision du Conseil des gouverneurs d'imputer les charges supportées par la BCE à l'occasion de l'émission et du traitement des billets en euros.

DIVERS

Compte tenu du fait que la BCE est une banque centrale, le Directoire de la BCE estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers.

Conformément à l'article 27 des statuts du SEBC et sur recommandation du Conseil des gouverneurs de la BCE, le Conseil de l'Union européenne a approuvé la nomination du cabinet KPMG *Deutsche Treuhand-Gesellschaft Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft* en tant qu'auditeur externe de la BCE pour une période de cinq ans à compter de l'exercice 2003.

ANNEXE AU BILAN

I AVOIRS ET CRÉANCES EN OR

La BCE détient 24,7 millions d'onces d'or fin (24,7 millions d'onces en 2002). Aucune transaction sur or n'a été effectuée en 2003. Le mouvement de bilan par rapport à 2002 est dû à la revalorisation de ces avoirs en fin d'année (cf. *Les actifs et passifs en or et en devises* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

2 CRÉANCES EN DEVICES SUR DES RÉSIDENTS ET DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Créances sur le FMI

Cette rubrique représente les avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) de la BCE au 31 décembre 2003. Elle résulte de la mise en œuvre d'un dispositif d'achat et de vente de DTS conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), en vertu duquel le FMI est autorisé à organiser des ventes et achats de DTS contre euros pour le compte de la BCE, tout en maintenant les avoirs de celle-ci à l'intérieur d'une fourchette prédéfinie. Le DTS est défini comme un panier de devises. Sa valeur est déterminée comme la somme pondérée des taux de change des quatre principales devises (euro, yen, livre sterling et dollar des États-Unis). À des fins comptables, les DTS sont traités comme des devises (cf. *Les actifs et passifs en or et en devises* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises

Créances en devises sur des résidents de la zone euro

Ces créances sont constituées de comptes ouverts auprès des banques, de prêts libellés en devises étrangères et de placements sous forme de titres, libellés en dollars des États-Unis et en yens. Elles peuvent être ventilées de la façon suivante :

<i>Créances sur des non-résidents de la zone euro</i>	2003 euros	2002 euros	Variation euros
Comptes courants	1 365 187 080	1 249 268 747	115 918 333
Dépôts sur le marché monétaire	1 197 220 582	1 665 333 388	(468 112 806)
Accords de prise en pension	3 834 025 154	8 252 807 861	(4 418 782 707)
Titres	22 196 952 041	25 984 101 291	(3 787 149 250)
Total	28 593 384 857	37 151 511 287	(8 558 126 430)

<i>Créances sur des résidents de la zone euro</i>	2003 euros	2002 euros	Variation euros
Comptes courants	26 740	78 898	(52 158)
Dépôts sur le marché monétaire	2 799 445 764	3 047 897 599	(248 451 835)
Total	2 799 472 504	3 047 976 497	(248 503 993)

La contraction de ces postes en 2003 est essentiellement due à la revalorisation en fin d'année des actifs de la BCE libellés en dollars des États-Unis. La dépréciation du dollar des États-Unis vis-à-vis de l'euro a entraîné une diminution substantielle de leur contre-valeur en euros (cf. *Les actifs et les passifs en or et en devises et Les modalités d'enregistrement des produits* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

3 CRÉANCES EN EUROS SUR DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Au 31 décembre 2003, ces créances sont constituées de dépôts bancaires auprès de non-résidents de la zone euro.

4 AUTRES CRÉANCES EN EUROS SUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE LA ZONE EURO

Au 31 décembre 2003, ces créances sont constituées d'un dépôt bancaire auprès d'un résident de la zone euro.

5 CRÉANCES INTRA-EUROSYSTÈME

Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème

Cette rubrique recouvre les créances de la BCE vis-à-vis des BCN de la zone euro relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

Autres créances intra-Eurosystème (nettes)

Cette rubrique recouvre les soldes constitués à l'occasion de l'utilisation du système *Target* par les banques centrales de la zone euro vis-à-vis de la BCE ainsi que les montants dus en liaison avec les acomptes sur dividende versés par la BCE au titre du revenu monétaire. Au 31 décembre 2003, les BCN de la zone euro étaient redevables d'un montant de 533 millions d'euros en liaison avec les acomptes sur dividende versés par la BCE au titre du revenu monétaire. Cette somme représente les acomptes sur dividende versés aux BCN de la zone euro au titre de ce revenu pour les trois premiers trimestres de l'année, qui ont été rappelés par la suite (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables et la note 20 de l'*Annexe au compte de résultat*).

	2003 euros	2002 euros
Sommes dont les BCN de la zone euro sont redevables au titre de <i>Target</i>	49 646 309 854	56 546 091 330
Montants dus aux BCN de la zone euro au titre de <i>Target</i>	(45 579 175 620)	(50 471 612 534)
Solde <i>Target</i> net	4 067 134 234	6 074 478 796
Montants dont les BCN de la zone euro sont redevables/ (dus aux BCN de la zone euro) au titre de l'acompte sur dividende de la BCE relatif aux billets	532 760 169	(606 000 000)
Autres créances intra-Eurosystème (nettes)	4 599 894 403	5 468 478 796

6 AUTRES ACTIFS

Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2003, ces actifs étaient constitués des éléments suivants :

	Valeur nette comptable au 31 déc. 2003 euros	Valeur nette comptable au 31 déc. 2002 euros	Variation euros
Terrains et immeubles	54 929 962	51 496 140	3 433 822
Ordinateurs	45 407 622	33 522 388	11 885 234
Matériel, mobilier, équipement et véhicules	2 149 813	2 575 083	(425 270)
Immobilisations en cours	23 259 861	9 092 185	14 167 676
Autres immobilisations corporelles	3 164 692	15 938 962	(12 774 270)
Total	128 911 950	112 624 758	16 287 192

La principale augmentation de cette rubrique concerne les dépenses immobilisées au titre des installations de la BCE sur son troisième site et l'achat d'équipements informatiques supplémentaires.

Autres actifs financiers

Les principales composantes de cette rubrique sont les suivantes :

	2003 euros	2002 euros	Variation euros
Titres libellés en euros	5 276 052 927	5 428 324 673	(152 271 746)
Accords de prise en pension en euros	167 100 400	0	167 100 400
Créances au titre du plan de retraite de la BCE	91 727 194	61 852 580	29 874 614
Autres actifs financiers	38 875 737	38 853 212	22 525
Total	5 573 756 258	5 529 030 465	44 725 793

(a) Les titres en euros et les accords de prise en pension en euros constituent les investissements des fonds propres de la BCE (cf. également la note 12).

(b) Le portefeuille-titres du plan de retraite de la BCE est évalué à 91,7 millions d'euros (61,9 millions en 2002). Les actifs détenus à ce titre représentent la contrepartie des cotisations de retraite cumulées versées par la BCE et le personnel au 31 décembre 2003 et gérées par un gestionnaire de fonds externe. Les contributions régulières de la BCE et des participants au plan ont été placées sur une base mensuelle. Les actifs détenus au titre de ce plan ne sont pas fongibles avec les autres actifs financiers de la BCE, et les revenus nets de ces actifs ne constituent pas un revenu pour la BCE, mais sont réinvestis dans les fonds concernés, en attendant le versement des prestations. Le gestionnaire de fonds externe valorise les actifs du plan de retraite à partir des prix de marché en fin d'année.

(c) La BCE détient 3 000 actions de la Banque des règlements internationaux (BRI) qui sont comptabilisées au coût d'acquisition de 38,5 millions d'euros.

Produits à recevoir et charges constatées d'avance

En 2002, cette rubrique comprenait les intérêts courus, à hauteur de 727 millions d'euros, sur les créances de la BCE au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème sur l'ensemble de l'année. À partir de 2003, ces intérêts sont perçus après la fin de chaque trimestre. En conséquence, cette rubrique ne comprend plus que les intérêts courus relatifs au dernier trimestre dus à la BCE, pour un montant de 165 millions d'euros (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

Le reste de ce solde est composé principalement d'intérêts courus sur des titres et autres actifs financiers.

Divers

En 2002, cette rubrique comprenait l'engagement du versement de l'acompte sur dividende de la BCE relatif aux billets, à hauteur de 606 millions d'euros. En 2003, ce

revenu n'a pas été distribué par la BCE (cf. la note 20 de l'*Annexe au compte de résultat*).

7 BILLETS EN CIRCULATION

Cette rubrique recouvre la part de la BCE dans le total des billets en euros en circulation (cf. *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

8 ENGAGEMENTS EN EUROS ENVERS D'AUTRES RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Cette rubrique comprend les dépôts effectués par les membres de l'Association bancaire pour l'euro (ABE) en vue de constituer des garanties auprès de la BCE pour les règlements effectués par les membres de l'Association bancaire pour l'euro par l'intermédiaire du système *Target*.

9 ENGAGEMENTS EN EUROS ENVERS DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Ces engagements représentent principalement les soldes des comptes ouverts auprès de la BCE par les banques centrales nationales de pays ne participant pas à la zone euro provenant d'opérations effectuées par l'intermédiaire du système *Target* (cf. *Les soldes intra-SEBC/ intra-Eurosystème* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

10 ENGAGEMENTS EN DEVICES ENVERS DES NON-RÉSIDENTS DE LA ZONE EURO

Les engagements résultant d'accords de mise en pension conclus avec des non-résidents de la zone euro en liaison avec la gestion des réserves en devises de la BCE sont les suivants :

	2003 euros	2002 euros	Variation euros
Accords de mise en pension	1 452 432 822	5 192 380 656	(3 739 947 834)

11 ENGAGEMENTS INTRA-EUROSYSTÈME

Cette rubrique représente les engagements vis-à-vis des BCN de la zone euro provenant du transfert des avoirs de réserve de change à la BCE. Les engagements sont libellés en euros sur la base de leur valeur au moment de leur transfert. Ils sont rémunérés au dernier taux marginal connu des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème, après ajustement pour tenir compte de la non-rémunération de la composante en or (cf. la note 20 de l'Annexe au compte de résultat).

	pourcentage	euros
Banque nationale de Belgique	2,8658	1 432 900 000
Deutsche Bundesbank	24,4935	12 246 750 000
Banque de Grèce	2,0564	1 028 200 000
Banco de España	8,8935	4 446 750 000
Banque de France	16,8337	8 416 850 000
Central Bank & Financial Services Authority of Ireland	0,8496	424 800 000
Banca d'Italia	14,8950	7 447 500 000
Banque centrale du Luxembourg	0,1492	74 600 000
De Nederlandsche Bank	4,2780	2 139 000 000
Oesterreichische Nationalbank	2,3594	1 179 700 000
Banco de Portugal	1,9232	961 600 000
Suomen Pankki	1,3970	698 500 000
Total	80,9943	40 497 150 000

12 AUTRES ENGAGEMENTS

Cette rubrique comprend essentiellement les intérêts dus aux BCN au titre de leurs créances relatives aux réserves de change transférées (cf. note 11). Les obligations de la BCE au titre du fonds de pension, qui englobe une provision fondée sur le rapport de l'actuaire, s'élèvent à 100,6 millions d'euros (72,4 millions en 2002). Les autres charges constatées d'avance et des engagements au titre d'opérations de pension en cours de 64 millions d'euros, menées en liaison avec la gestion des fonds propres de la BCE, sont également inclus dans ce solde (cf. note 6).

13 PROVISIONS

En 2000, une provision générale contre l'exposition importante de la BCE aux risques de change et de taux d'intérêt a été constituée. Le montant de cette provision et son adéquation sont revus chaque année, en fonction de l'évaluation par la BCE de son exposition future aux risques de change et de taux d'intérêt. En raison de la forte dépréciation du dollar des États-Unis vis-à-vis de l'euro en 2003, cette provision a été entièrement utilisée pour couvrir des pertes latentes comptabilisées en fin d'année, essentiellement au titre de la revalorisation des avoirs de la BCE en actifs libellés en dollars des États-Unis (cf. *Les modalités d'enregistrement de produits* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables et la note 22 de l'Annexe au compte de résultat)⁷.

Cette rubrique comprend également les provisions liées aux retraites et aux achats de biens et services, ainsi qu'une provision adéquate au titre de l'obligation contractuelle de la BCE de restituer dans leur état initial ses locaux actuels, lorsqu'elle les quittera pour s'installer dans son site d'implantation définitif.

14 COMPTES DE RÉÉVALUATION

Ces comptes représentent les réserves de réévaluation provenant des plus-values latentes sur les actifs et passifs.

	2003 euros	2002 euros	Variation euros
Or	2 070 968 381	1 983 835 491	87 132 890
Devises étrangères	1 901	1 682 723 875	(1 682 721 974)
Titres	105 493 783	738 274 730	(632 780 947)
Total	2 176 464 065	4 404 834 096	(2 228 370 031)

⁷ Décision de la BCE du 21 novembre 2002 concernant la distribution aux banques centrales nationales des États membres participants du revenu de la Banque centrale européenne relatif aux billets en euros en circulation (BCE/2002/9), JO L 323, 28.11.2002.

15 CAPITAL ET RÉSERVES

Capital

Les souscriptions au capital de la BCE de 5 milliards d'euros entièrement libérées par les BCN de la zone euro s'élèvent à un total de 4 049 715 000 euros et sont ventilées de la manière suivante :

	Pourcentage	Capital souscrit euros	Capital libéré euros
Banque nationale de Belgique	2,8658	143 290 000	143 290 000
Deutsche Bundesbank	24,4935	1 224 675 000	1 224 675 000
Banque de Grèce	2,0564	102 820 000	102 820 000
Banco de España	8,8935	444 675 000	444 675 000
Banque de France	16,8337	841 685 000	841 685 000
Central Bank & Financial Services Authority of Ireland	0,8496	42 480 000	42 480 000
Banca d'Italia	14,8950	744 750 000	744 750 000
Banque centrale du Luxembourg	0,1492	7 460 000	7 460 000
De Nederlandsche Bank	4,2780	213 900 000	213 900 000
Oesterreichische Nationalbank	2,3594	117 970 000	117 970 000
Banco de Portugal	1,9232	96 160 000	96 160 000
Suomen Pankki	1,3970	69 850 000	69 850 000
Total BCN de la zone euro	80,9943	4 049 715 000	4 049 715 000
Danmarks Nationalbank	1,6709	83 545 000	4 177 250
Sveriges Riksbank	2,6537	132 685 000	6 634 250
Bank of England	14,6811	734 055 000	36 702 750
Total BCN hors zone euro	19,0057	950 285 000	47 514 250
Total BCN de la zone euro et hors zone euro	100,0000	5 000 000 000	4 097 229 250

Les contributions des BCN hors zone euro représentent 5 % de leur part dans le capital souscrit de la BCE et se chiffrent à un total de 47 514 250 euros. Les montants libérés par ces BCN sont des contributions aux coûts de fonctionnement de la BCE. Contrairement aux BCN de la zone euro, les BCN hors zone euro n'ont aucun droit sur les bénéfices distribuables de la BCE, y compris ceux provenant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, et ne sont pas non plus tenues de financer les pertes de la BCE.

Réserves

Cette rubrique représente le fonds de réserve général de la BCE, créé en application de l'article 33 des statuts du SEBC.

16 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

MODIFICATIONS DE LA CLÉ DE RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA BCE

Contexte

Conformément à l'article 29.3 des statuts du SEBC, la clé applicable aux BCN pour la souscription au capital de la BCE doit être adaptée tous les cinq ans. Le premier ajustement de ce type depuis la création de la BCE a été opéré le 1^{er} janvier 2004. Il sera suivi, le 1^{er} mai 2004, d'une deuxième modification de la clé de répartition du capital de la BCE, à la suite de l'adhésion de dix nouveaux États membres. Conformément à la Décision du Conseil du 15 juillet 2003 relative aux données statistiques devant servir à adapter la clé de répartition pour la souscription au capital de la Banque centrale européenne, les clés de répartition du capital des BCN ont été adaptées comme suit au 1^{er} janvier 2004 :

	Du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2003 pourcentage	Du 1 ^{er} janvier 2004 au 1 ^{er} mai 2004 pourcentage
Banque nationale de Belgique	2,8658	2,8297
Deutsche Bundesbank	24,4935	23,4040
Banque de Grèce	2,0564	2,1614
Banco de España	8,8935	8,7801
Banque de France	16,8337	16,5175
Central Bank & Financial Services Authority of Ireland	0,8496	1,0254
Banca d'Italia	14,8950	14,5726
Banque centrale du Luxembourg	0,1492	0,1708
De Nederlandsche Bank	4,2780	4,4323
Oesterreichische Nationalbank	2,3594	2,3019
Banco de Portugal	1,9232	2,0129
Suomen Pankki	1,3970	1,4298
Sous-total pour les BCN de la zone euro	80,9943	79,6384

Danmarks Nationalbank	1,6709	1,7216
Sveriges Riksbank	2,6537	2,6636
Bank of England	14,6811	15,9764
<i>Sous-total pour les BCN hors zone euro</i>	<i>19,0057</i>	<i>20,3616</i>
Total	100,0000	100,0000

INCIDENCE DES MODIFICATIONS

Capital de la BCE

En raison de la diminution globale de 1,3559 % du poids dans le capital de la BCE des BCN de la zone euro (qui ont entièrement libéré leur souscription au capital) et de l'augmentation de celui des BCN hors zone euro (qui ont libéré seulement 5 % de leur souscription), le capital de la BCE a baissé d'un montant total de 64 millions d'euros le 1^{er} janvier 2004.

Créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés à la BCE

Compte tenu de la diminution du poids des BCN de la zone euro (qui ont transféré des réserves de change à la BCE en fonction de leurs parts souscrites dans le capital de la BCE) dans la clé de répartition du capital de la BCE, la créance initiale de 40 497 millions d'euros au titre des avoirs de réserve transférés a également été ajustée en conséquence. Cette opération s'est traduite par une diminution de 678 millions d'euros, remboursés aux BCN de la zone euro.

Modifications au 1^{er} mai 2004

Lorsque les pays adhérents rejoindront l'Union européenne et que les BCN de ces pays intégreront le SEBC, le capital souscrit de la BCE et le plafond du montant des réserves de change qui peuvent être transférées à la BCE augmenteront automatiquement.

INSTRUMENTS DE HORS BILAN

17 PROGRAMME AUTOMATIQUE DE GESTION DE PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre de la gestion des fonds propres de la BCE, la BCE a conclu un accord relatif à un programme automatique de gestion de prêts de titres, dans le cadre duquel un intermédiaire spécialement désigné à cet effet conclut des opérations de prêt de titres pour le compte de la BCE avec un certain nombre de contreparties reconnues par la BCE comme contreparties éligibles. Dans le cadre de cet accord, il subsistait au 31 décembre 2003 des opérations de cession temporaire conduites dans le cadre d'accords de mise et de prise en pension, pour des montants respectifs de 0,4 milliard d'euros (1,4 milliard en 2002) (cf. *Les opérations de pension* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

18 CONTRATS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

En 2003, des contrats à terme de taux d'intérêt libellés en devises ont été utilisés dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE. Au 31 décembre 2003, l'encours des transactions, comptabilisées en valeur nominale, s'élevait à :

Contrats à terme de taux d'intérêt libellés en devises	Montant du contrat contre-valeur en euros
Achats	1 928 169 982
Ventes	610 966 084

19 ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Le 5 mars 2002, la BCE et la ville de Francfort-sur-le-Main ont signé un contrat pour l'acquisition d'un site destiné aux futurs locaux de la BCE. Sur la base d'une zone prédéterminée de surface de construction, le prix minimum d'achat a été fixé à 61,4 millions d'euros, payables par tranches, avant le 31 décembre 2004 au plus tard, date du transfert juridique de propriété à la BCE. Une première tranche a été versée à la ville de Francfort en 2003.

ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT

20 PRODUIT NET D'INTÉRÊT

Produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises

Ce poste comprend les produits d'intérêt, déduction faite des charges d'intérêt, au titre des créances et engagements libellés en devises, comme suit :

	2003 euros	2002 euros	Variation euros
Intérêts sur comptes courants	3 679 287	6 076 316	(2 397 029)
Revenus des dépôts du marché monétaire	45 699 455	76 811 025	(31 111 570)
Prises en pension	66 206 740	120 729 765	(54 523 025)
Revenus nets sur titres	445 357 205	857 373 212	(412 016 007)
Total des produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises	560 942 687	1 060 990 318	(500 047 631)
Charges d'intérêt sur comptes courants	(73 292)	(263 018)	189 726
Mises en pension	(19 575 020)	(70 108 403)	50 533 383
Produits d'intérêt au titre des avoirs de réserve en devises (nets)	541 294 375	990 618 897	(449 324 522)

Produits d'intérêt au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème

Ce poste comprend les produits d'intérêt de la BCE liés à sa part de 8 % dans l'émission totale des billets en euros. Les intérêts sur les créances de la BCE au titre de sa part des billets sont déterminés en fonction du dernier taux marginal disponible applicable aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème. Ces produits sont répartis entre les BCN comme indiqué dans la rubrique *Les billets en circulation* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables.

Sur la base des estimations des résultats financiers de la BCE pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003, le Conseil des gouverneurs a décidé en décembre 2003 :

(a) de rappeler les trois acomptes trimestriels sur dividende déjà versés aux BCN pendant

l'année, représentant un montant total de 533 millions d'euros ;

(b) de ne pas verser le quatrième acompte trimestriel sur dividende, d'un montant de 165 millions d'euros.

Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés

Sous cette rubrique figure la rémunération versée aux BCN de la zone euro à raison de leurs créances sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés en vertu de l'article 30.1 des statuts du SEBC.

Autres produits d'intérêt et Autres charges d'intérêt

Ces postes comprennent les produits et charges d'intérêt résultant des transactions Target et relatifs à d'autres créances et engagements libellés en euros.

Les produits nets d'intérêt ont baissé par rapport à 2002, principalement en raison du nouveau recul des taux d'intérêt en dollar et en euro durant l'année.

21 PLUS/MOINS-VALUES RÉALISÉES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES

	2003 euros	2002 euros	Variation euros
Plus-values nettes réalisées sur titres	528 606 147	734 191 562	(205 585 415)
Plus-values/ (moins-values) nettes de change réalisées	(3 345 525)	1 233 826	(4 579 351)
Plus-values réalisées sur opérations financières	525 260 622	735 425 388	(210 164 766)

Les plus-values réalisées résultent des cessions de titres dans le cadre d'opérations normales de gestion de portefeuille. Aucune sortie importante de devises n'a été enregistrée en 2003.

22 MOINS-VALUES LATENTES SUR ACTIFS FINANCIERS ET POSITIONS DE CHANGE

	2003 euros	2002 euros	Variation euros
Moins-values latentes sur titres (10 349 709)		0	(10 349 709)
Moins-values latentes de change (3 962 339 851)	(3 962 339 851)	(276 955 036)	(3 685 384 815)
Total	(3 972 689 560)	(276 955 036)	(3 695 734 524)

Cette charge résulte principalement de l'ajustement du coût d'acquisition moyen des avoirs en dollars de la BCE à leur taux de change à la fin de l'exercice, le 31 décembre 2003, pour prendre en compte la dépréciation de cette monnaie vis-à-vis de l'euro durant l'année. Elle a été partiellement couverte par le recours au solde de la provision générale contre les risques de change et de taux d'intérêt (cf. *Les modalités d'enregistrement des produits* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables et la note 2 dans l'*Annexe au bilan*, respectivement).

23 PRODUIT (CHARGE) NET DE COMMISSIONS

	2003 euros	2002 euros	Différence euros
Commissions (produits) 700 271	700 271	634 241	66 030
Commissions (charges) (763 737)	(763 737)	(861 399)	97 662
Produit (charge) net de commissions (63 466)	(63 466)	(227 158)	163 692

Les produits repris sous cette rubrique proviennent principalement des pénalités imposées aux établissements de crédit pour manquement aux obligations en matière de constitution de réserves obligatoires. Les charges concernent en premier lieu des frais à payer sur comptes courants et relatifs à l'exécution de contrats à terme de taux d'intérêt libellés en devises (cf. la note 18 dans l'*Annexe au bilan*).

24 AUTRES PRODUITS

Les divers produits perçus durant l'année proviennent essentiellement de la reprise de provisions administratives devenues sans objet.

25 CHARGES DE PERSONNEL

Les traitements et indemnités (108,2 millions d'euros, après 92,6 millions en 2002) et les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurance maladie et accidents figurent dans cet intitulé. Les émoluments versés au Directoire de la BCE se sont élevés à un total de 2,0 millions d'euros (2,0 millions en 2002). Les anciens membres du Directoire ou leurs ayants droit n'ont perçu aucune retraite au cours de l'année. Des indemnités temporaires ont été versées aux membres du Directoire qui ont quitté celui-ci. Le régime des traitements et indemnités, y compris les émoluments des titulaires de postes de direction, est calqué pour l'essentiel sur celui des Communautés européennes auquel il est donc comparable.

Le dernier jour ouvré de 2003, la BCE employait 1 213 personnes dont 84 à des postes de direction. Les mouvements de personnel suivants ont été observés en 2003 :

	2003	2002
Au 1 ^{er} janvier	1 105	1 043
Nouveaux membres du personnel	149	113
Démissions	41	51
Au 31 décembre	1 213	1 105
Effectif moyen du personnel employé	1 160	1 080

26 LE PLAN DE RETRAITE DE LA BCE

Conformément aux règles du plan de retraite de la BCE, une valorisation actuarielle triennale complète est nécessaire. La dernière valorisation actuarielle complète a été réalisée le 31 décembre 2002, en partant de l'hypothèse du départ à la retraite de tous les membres du personnel et de la fin de tout service comptant pour la retraite à cette date.

Le coût des retraites lié à ce plan est évalué conformément aux conseils d'un actuaire qualifié. Le coût total des retraites pour la BCE, qui comprend une provision pour invalidité et prestations postérieures au départ en retraite, s'est élevé à 21,7 millions d'euros (27,4 millions en 2002). Cette somme comprend une provision de 1,9 million d'euros au titre des retraites des membres du Directoire (2,1 millions en 2002) et des cotisations supplémentaires. À l'avenir, la BCE devra contribuer à hauteur de 16,5 % des rémunérations prises en compte pour le calcul des retraites de l'ensemble du personnel.

d'un stock stratégique de billets en euros acquis pour l'Eurosystème en 2001.

27 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste couvre toutes les autres dépenses courantes ayant trait aux loyers, à l'entretien des locaux et de l'équipement, aux biens et matériels consommables, aux honoraires versés et aux autres services et fournitures ainsi qu'aux frais de recrutement, de transfert, d'installation, de formation et de réinstallation du personnel.

28 AMORTISSEMENT D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La hausse du niveau des dotations aux amortissements en 2003 reflète, pour la première fois, l'incidence de la réduction de la période d'amortissement des dépenses d'investissement pour les bâtiments et la rénovation (cf. *Le traitement des immobilisations* dans les notes relatives aux principes et méthodes comptables).

29 SERVICES DE PRODUCTION DES BILLETS

En 2003, ces dépenses ont concerné les coûts de transport transfrontière des billets en euros entre BCN pour faire face aux fluctuations imprévues de la demande. Ces coûts sont supportés de façon centralisée par la BCE. Les chiffres pour 2002 étaient liés à la constitution

ANNEXE RELATIVE À LA RÉPARTITION DES PERTES

Cette annexe ne fait pas partie des états financiers de la BCE pour l'année 2003. Elle est publiée dans le Rapport annuel uniquement à titre d'information.

REVENU LIÉ À L'ÉMISSION DE BILLETS PAR LA BCE

À la suite d'une décision du Conseil des gouverneurs, le montant de 698 millions d'euros a été conservé par la BCE, afin de garantir que la distribution totale du bénéfice pour l'année ne dépasse pas le bénéfice net pour l'exercice. Ce montant représente la totalité du revenu issu de la part de la BCE dans le total des billets en euros en circulation en 2003.

COUVERTURE DES PERTES DE LA BCE

Conformément à l'article 33.2 des statuts du SEBC, une perte enregistrée par la BCE peut être couverte par le fonds de réserve général de la BCE et, si nécessaire, après décision du Conseil des gouverneurs, par le revenu monétaire de l'exercice financier concerné au *prorata* et jusqu'à concurrence des montants alloués aux banques centrales nationales, conformément à l'article 32.5 des statuts⁸.

Lors de sa réunion du 18 mars 2004, le Conseil des gouverneurs a décidé de couvrir la perte pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 de la manière suivante:

	2003 euros	2002 euros
(Perte)/Bénéfice de l'exercice	(476 688 785)	1 220 454 254
Revenu monétaire	0	(606 000 000)
(Perte)/Bénéfice de l'exercice après distribution du revenu monétaire	(476 688 785)	614 454 254
(Affectation au)/ Prélèvement sur le fonds de réserve générale	476 688 785	0
Bénéfice distribuable	0	614 454 254
Bénéfice distribué aux BCN	0	(614 454 254)
Total	0	0

⁸ L'article 32.5 des statuts du SEBC précise que la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales est effectuée entre elles proportionnellement à leurs parts libérées dans le capital de la BCE.

Rapport des commissaires aux comptes

Au président et au Conseil des gouverneurs
de la Banque centrale européenne

Francfort-sur-le-Main

Nous avons vérifié le bilan ci-joint de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2003 ainsi que le compte de résultat correspondant pour l'année qui s'achève à cette date et les annexes. L'établissement de ces comptes est du ressort du Directoire de la Banque centrale européenne. Il est de notre responsabilité de formuler un avis sur ces comptes annuels à partir de notre vérification.

Notre travail a été effectué conformément aux normes internationales de la profession. Ces normes exigent que notre vérification soit organisée et réalisée de manière à acquérir l'assurance suffisante que les comptes annuels ne comportent pas d'erreur matérielle. Une vérification comporte l'examen, par sondage, des documents se rapportant aux montants et aux indications figurant dans les comptes annuels. Elle consiste aussi à porter une appréciation sur les principes comptables et les principales estimations retenus lors de l'élaboration de ces comptes, ainsi qu'à évaluer la présentation de l'ensemble des comptes annuels. Les éléments recueillis au cours de cette vérification nous paraissent de nature à fonder notre appréciation.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2003 et des résultats de l'exercice s'achevant à cette date, conformément aux règles comptables décrites dans la première partie des annexes.

Francfort-sur-le-Main, le 9 mars 2004

KPMG Deutsche Treuhand-Gesellschaft
Aktiengesellschaft
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

(Wohlmannstetter)
Commissaire aux comptes

(Dr. Lemnitzer)
Commissaire aux comptes

Aufsichtsratsvorsitzender:
WP StB Dipl.-Kfm.
Gerhard Brackert

Vorstand:
WP StB Dipl.-Kfm.
Axel Berger
WP RA StB
Dr. Bernd Erle
WP StB Dipl.-Kfm.
Prof. Dr. Gerd Geib
WP Dr. Martin Hoyos

RA StB
Dr. Hartwich Lüßmann
WP Dipl.-Kfm. Ulrich Maas
WP StB
Prof. Dr. Rolf Nonnenmacher
WP StB Dipl.-Kfm.
Rüdiger Reinke
CPA Kenneth D. Russell
Bernd Ulrich Schmid
WP Dipl.-Kfm.
Prof. Dr. Wienand Schruff
WP StB Dr. Peter Wesner

WP RA StB
Prof. Dr. Harald Wiedmann
Sprecher
WP StB CPA Dipl.-Kfm., MSc
Gottfried Wohlmannstetter
WP StB Dipl.-Kfm.
Hans Zehnder
WP StB Dipl.-Kfm.
Wolfgang Zielke
stellv. Sprecher
Zertifiziert nach
DIN EN ISO 9001

Sitz: Berlin und
Frankfurt am Main
Handelsregister:
Charlottenburg (HRB 1077)
und Frankfurt am Main
(HRB 14345)
Bankverbindung:
Deutsche Bank AG,
Frankfurt a. M., 096 386 800
BLZ 500 700 10
USt.-IdNr.: DE 136 751 547